

Du nouveau dans les déchèteries

A compter du 2 mai 2023

Les consignes de tri évoluent dans les bennes dédiées au mobilier

Désormais, en plus des meubles, vous pouvez déposer les articles de bricolage, de jardinage et les jouets.



BRICOLAGE ET JARDIN

+ de 80 cm

Caisses à outils, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage...



JOUETS

Trotteurs, jeux d'extérieur, jeux d'imitation, véhicules à pédales...



